Pays de la Loire

la cgt

LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER ***N°160***

SESSION PLENIERE DU 15 octobre 2019

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

Les **orientations budgétaires** permettent à la Région de présenter les grandes lignes du budget de l'année à venir, à la fois sur les priorités d'actions et sur les grands agrégats budgétaires.

La CGT a voté la contribution du CESER.

En outre, à cette occasion, était présenté un **vœu** du CESER suite à la fermeture de l'usine Michelin de la Roche sur Yon et d'un atelier à Cholet, faisant suite à la fermeture d'autres entreprises sur le territoire ligérien.

La CGT a également voté ce vœu.

LA CONTRIBUTION DU CESER
(Téléchargeable sur ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis rappelle les agrégats budgétaires prévus par la Région pour fin 2020 :

- épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement[1]) : 276,9 M€
- stock de dette : 1729,8 M€
- capacité de désendettement = 6,2 ans[2] contre 5,8 ans attendus pour 2019.

Concernant les investissements, l'avis constate qu'il est difficile de porter un avis sur l'adéquation du cadencement avec les besoins à venir des Ligériens, que seul un plan pluriannuel d'investissement permettrait d'apprécier.

[1] On distingue dans le budget les crédits de fonctionnement (exemple, la subvention à la SNCF pour faire rouler des trains) et les crédits d'investissement (par exemple, la construction d'un lycée)

[2] La capacité de désendettement chiffre le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette totale, au moyen de l'excédent tiré du fonctionnement : il s'agit donc du ratio : dette totale/épargne brute

Concernant le fonctionnement, la Région projette une diminution d'ici 2022 en euros constants[3] des dépenses de fonctionnement.

Le CESER attend, afin d'apprécier l'adéquation des moyens financiers envisagés pour financer les politiques publiques régionales, les informations détaillées et chiffrées qui accompagneront le Budget Primitif pour 2020.

La stratégie de la Région consistant à limiter la hausse de la capacité de désendettement mériterait selon l'avis d'être mise en perspective au regard des besoins de financement nécessités par les politiques privilégiées par la Région.

Enfin, l'avis reprend les commentaires apportés sur les orientations budgétaires par chacune des commissions thématiques.

LE VŒU DU CESER (Téléchargeable sur le site du CESER)

Ce vœu fait suite à la fermeture de l'usine Michelin de la Roche sur Yon et d'un atelier à Cholet. Nous reproduisons l'intégralité du texte :

La direction du groupe Michelin vient d'annoncer la fermeture de l'usine de la Roche sur Yon concernant 619 emplois directs et celle d'un atelier de l'usine de Cholet concernant 74 emplois normalement redéployés sur le site.

Cette annonce fait suite à d'autres fermetures de sites industriels, notamment celui d'Arjowiggins en Sarthe.

Le Ceser regrette que, malgré les efforts importants des salariés depuis 2015 qui ont permis une amélioration importante de la productivité, en particulier cette dernière année, ce soient encore les salariés les premières victimes des décisions du groupe, alors même que le groupe Michelin annonce 1,5 Md€ de bénéfices (dont 500 M€ concernant la filière des pneumatiques pour poids lourds).

Au-delà des salariés, c'est tout un territoire qui est impacté par cette décision.

Le Ceser demande à la Direction du groupe d'étudier toutes les possibilités afin d'éviter la fermeture de l'usine de la Roche sur Yon.
Dans tous les cas, Michelin doit garantir un avenir à tous les salariés concernés par cette restructuration, mais aussi une réindustrialisation du site de la Roche sur Yon pour compenser les pertes d'emplois sur le bassin vendéen.

A la suite de cette décision, le CESER demande que l'ensemble des acteurs du territoire : partenaires sociaux, Conseil Régional, du Conseil Départemental, parlementaires, collectivités locales concernées, fassent converger leurs interventions afin de garantir un avenir au site de la Roche sur Yon.

[3] C'est-à-dire en tenant compte de l'inflation.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

Concernant les dépenses d'investissement, la CGT partage l'avis du CESER sur la **nécessité d'une vision précise du rythme des investissements réalisés.** Elle l'a déjà dit ici, les enjeux sociaux, démographiques, environnementaux d'ampleurs auxquels font face la Région exigent des investissements qui peuvent nécessiter un recours à l'emprunt. Même si l'augmentation constante de l'endettement de la Région démontre aussi un manque global de moyens dont elle dispose, et qui concerne la puissance publique dans son ensemble. **Le rôle de l'impôt doit être réaffirmé**, à condition qu'il soit juste, donc progressif, celui des cotisations sociales également. Il faut aussi que les exonérations d'impôts et de cotisations sociales soient pleinement justifiées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui selon la CGT.

Dans son rapport d'orientation budgétaire, **la Région annonce la candidature au pilotage régional de pôle Emploi.** Vérifications faites, il ne s'agit que d'un pilotage dans la mutualisation avec pôle Emploi des fonds destinés à la formation professionnelle. Dont acte, mais la CGT n'est pas totalement rassurée pour autant, car elle connait la volonté de nombreux acteurs politiques de voir Pôle emploi régionalisé. **Or cela poserait deux soucis à la CGT : d'abord, la question du statut des personnels de l'établissement public**, notamment dans le cas où les Régions ne souhaiteraient pas les employer. **Ensuite, le service rendu** qui pourrait rapidement conduire au nom des différences entre les situations régionales, à des services rendus différents selon les territoires, alors que le droit à la différenciation est introduit dans le projet de réforme constitutionnelle en cours. La CGT voit poindre le danger de SMICs régionaux. Avec les autres organisations syndicales de Pôle Emploi, elle réaffirme son attachement au principe d'une politique de l'emploi définie et pilotée au niveau national.

Autre sujet qui alerte la CGT, la **volonté réaffirmée de la Région d'anticiper l'ouverture de l'exploitation des TER à la concurrence**. La Région y voit le moyen de faire des économies, en négociant des sillons à moindre coût. La CGT s'interroge sur la manière dont les opérateurs arriveront à ce moindre coût. Comment feront-ils, sinon en offrant des conditions de travail dégradées à leurs salarié.e.s ? On connait déjà une pénurie de conducteurs de cars, en raison des conditions de travail. Cela arrivera-t-il bientôt pour le train ? On a pu aussi voir le résultat des travaux sous-traités par SNCF réseau, avec des incidents à la livraison, qu'il s'agisse de la virgule de Sablé ou de la réfection de Nantes-Pornic.

Et puis, soulignons qu'en fait d'économies attendues, la préparation de l'ouverture à la concurrence a permis de lancer une AMI puis une AMO, il s'agit donc pour l'instant de surcoûts bien réels.

Par ailleurs, la CGT désapprouve la mise en place de l'outil **Parcourssup**. Cet outil conduit chaque année désormais des milliers de jeunes à se voir barré le chemin des études supérieures, quand d'autres, parce qu'ils n'ont pas fait le bon choix en seconde, ne peuvent étudier dans la filière qui leur correspondrait. Toutefois, elle se félicite de la disparition des frais d'inscription aux concours d'entrée aux instituts de formation sanitaire et social. Ces frais, qui rapportaient certes 600 000 € par an, constituait une ponction sur le dos des familles.

Enfin, concernant l'emploi, la CGT a voté **le vœu sur Michelin** présenté à la

session, en rappelant l'exigence du maintien sur la Roche de la dernière usine de fabrication de pneumatiques poids lourd du groupe en France. Elle soutient également les 18 salarié.e.s du Fongecif de Nantes appelé.e.s à perdre leur emploi, victimes collatérales de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », à qui aucune proposition de reclassement acceptable n'est proposée.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis en remerciant comme d'habitude Anne Blanche et les chargé.e.s d'étude du CESER.

QUELQUES INTERVENTIONS EN SESSION

CFDT :
Les difficultés rencontrées concernant le recrutement des conducteurs interroge sur la course au moins-disant concernant les tarifs des contrats avec les sociétés.
S'interroge sur l'intérêt de prendre le pilotage de pôle emploi.
S'interroge sur la capacité d'anticipation et de gestion de la Région, par rapport aux nouvelles compétences et nouveaux services, en pensant au projet sur l'agence régionale comptable qui a été stoppé.
Evoque la situation sociale, avec les fermetures de site concernant Arjowiggings et Michelin.
Demande que la charte de conditionnalité des aides et que le comité de suivi et d'évaluation des aides, supprimés par la majorité actuelle soient remis en place.

CFTC :
S'inquiète sur la différenciation et les possibilités de régionalisation de pôle emploi. C'est une transformation en profondeur des politiques publiques.

Solidaires :
Revient sur la situation de l'emploi particulièrement fragilisée sur la Région, avec les fermetures des sites d'Arjowiggings et Michelin. Souhaite que le vœu soit suivi d'effets.

FO :
Evoque la situation de Michelin.

FNSEA :
Dans un contexte de taux très bas, ne serait-il pas opportun d'investir sur les ENR et la croissance verte ?

U2P :
La Région ne pourrait-elle pas s'endetter ? En s'autorisant 7 ans de capacité de désendettement, on aurait 300 M€ de marges financières en plus.

CCI :
S'interroge sur la capacité d'intervention de la Région sur l'apprentissage suite à la réforme.

APEL (parents école catholique) :
La réforme des lycées est l'occasion de réfléchir à une évolution vers les manuels numériques – moins de poids sur le dos des jeunes.

Comité 21 :
Près d'un quart des décès dans le monde sont liés à des raisons environnementales. En Pays de la Loire, 46 % des habitants craignent d'être un jour affectés par un cancer dû à l'environnement.
Espère que le BP 2020 sera l'occasion d'investir massivement sur la transition écologique.

Laurent Dejoie, président de la commission « Finances » du Conseil Régional :
Sur le vœu Michelin : la Région a été choquée par la brutalité de la décision de l'entreprise. Au-delà des arguments économiques, il y a des formes à respecter.
Sur le niveau d'investissement : la Région avait décidé en début de mandat d'un niveau d'investissement soutenable à 450 M€ par an, elle ne changera pas d'avis avant la fin du mandat. Si les fondamentaux économiques s'améliorent, elle pourra être amenée à dépenser plus.

VOTES : L'avis a été adopté par 83 voix pour et 2 abstentions.

Le vœu a été adopté par 73 voix pour et 5 abstentions.